III

SUBJONCTIF PRÉSENT ET SUBJONCTIF IMPARFAIT DANS LES SUBORDONNÉES CONDITIONNELLES

PAR M. RUCH

Professeur au lycée Kléber (Strasbourg)

SOMMAIRE. — *Les grammairiens n'expliquent pas la confusion qui apparaît parfois entre l'emploi du présent et de l'imparfait dans l'expression de l'irréel. En fait, le subjonctif présent est qualifié pour exprimer l'irréel dans le présent aussi bien à l'époque classique que dans les textes anciens, chaque fois que la phrase contient une indication formelle du présent ou un élément subjectif interdisant de reporter l'hypothèse dans le passé.*

Après avoir établi la distinction classique entre le potentiel et les deux formes de l'irréel, la Grammaire de Riemann (7e éd., p. 391, Rem. 2) ajoute : « Dans la langue populaire et en poésie, on trouve quelquefois, soit dans la proposition conditionnelle, soit dans la proposition principale, le présent du subjonctif employé là où, d'après la règle... il faudrait l'imparfait. Mais on ne cite pas d'exemple pareil emprunté à la prose classique. » Puis, dans une note, Riemann fait, à propos d'un certain nombre d'exemples trouvés néanmoins chez Cicéron, Tite-Live et Salluste, des distinctions que M. Ernout qualifie « d'ingénieuses », « peut-être un peu trop », parce que, selon lui, elles ne tiennent pas un compte suffisant de l'évolution qui s'est accomplie dans la langue : « En latin archaïque on emploie, comme le montrent les exemples de Térence et de Lucrèce, le subjonctif présent pour indiquer une hypothèse se rapportant au présent... Il est possible que les exemples de Cicéron et de Salluste doivent s'expliquer comme des survivances de l'état ancien... D'autre part, la distinction entre le présent et l'imparfait du subjonctif était parfois assez subtile pour échapper à l'écrivain. »

Nous voudrions d'abord, avant de fonder cette distinction sur des critères plus stables, proposer comme point de départ deux

exemples non équivoques tirés l'un de la langue archaïque, l'autre de la langue classique :

Lucrèce, *De nat. rer.* 5, 195 :

> *Quod si iam rerum ignorem primordia quae sint,*
> *Hoc tamen ex ipsis caeli rationibus ausim*
> *Confirmare...*

Aux chants II et III, le poète a expliqué l'origine du monde, le nombre infini des atomes, la nature matérielle de l'âme ; *ignorem* ne peut exprimer qu'une supposition contraire à la réalité.

Tite-Live 21, 53, 5 : *Quantun ingemiscant patres rustri, circa moenia Carthaginis bellare soliti, si uideant uos... in media Italia pauentes intra castra...*

La phrase est extraite d'un discours prononcé par Sempronius avant la bataille de la Trébie. Manifestement, les *patres* sont morts ; *uideant* exprime une condition tout à fait opposée à la réalité [1].

Citons enfin un exemple pour lequel ne risque d'intervenir aucune considération de temps : Ennius, *Telamo* (frg. 317), déclare que les dieux ne se soucient pas du genre humain, et continue : *Nam si curent, bene bonis sit, male malis, quod nunc abest.* L'idée de généralité incluse dans la phrase et le retour à la réalité marqué par *nunc* prouvent infailliblement qu'il s'agit d'un irréel du présent.

Or, si, dans la langue archaïque et dans certains, sinon beaucoup de cas de la langue classique, le subjonctif présent exprime bien l'irréel du présent, cette règle doit pouvoir se vérifier par ses deux corollaires : 1) le potentiel s'exprime par un temps et un mode différent ; 2) le subjonctif imparfait exprime l'irréel du passé (ce qui semble exclure, en théorie, l'emploi du subjonctif plus-que-parfait).

1. Voici l'explication proposée par Riemann (éd. de Tite-Live, p. 238) : « Il y a là un mouvement oratoire, qui consiste à supposer comme possible ce qui ne l'est pas : « Si nos « pères venaient à nous voir » ..... », qui ajoute en note : « On sait, en effet, que le *subjonctif présent* s'emploie en pareil cas pour exprimer ce qui arriverait (dans l'avenir) si telle ou telle condition venait à se réaliser ; *l'imparfait du subjonctif*, au contraire, pour exprimer ce qui aurait lieu (au moment où l'on parle) si telle ou telle condition se trouvait remplie, laquelle en réalité se trouve ne l'être pas. »

Mais, en ce qui concerne le subjonctif présent, nous ne voyons pas en quoi la définition de Riemann diffère de celle du potentiel.

1) *Le potentiel est, en effet, très souvent exprimé par le futur.*

Plaute, *Pseud.* 645 : *Haec erit bono genere nata*
(celle-ci est sans doute, pourrait bien être de bonne famille).
Si, quis roget...
(si on devait me demander).

Rhet. ad Her. 4, 49 : *Posterioris licentiae hic erit exemplum*
(cela pourrait être cité à titre d'exemple...).

En revanche, on ne trouve pas de potentiel exprimé au futur pour les verbes *dico, credo.* D'autre part, dans les périodes, le futur concurrence, dans une large mesure, le subjonctif présent, pour exprimer le potentiel.

Plaute, *Amph.* 703-705 :

Non tu scis? Bacchae bacchanti si uelis aduersarier
Et insania insaniorem facies, feriet saepius
Si obsequare, una resoluas plaga...

Les deux phrases sont visiblement du même type, mais, tandis que la subordonnée comporte toujours le subjonctif, la principale présente tantôt le futur, tantôt le subjonctif présent. Le subjonctif peut paraître évidemment plus faible : *facies* : tu la rendras (à coup sûr) ; *resoluas* : tu peux t'en tirer...

Cicéron, *De diu.* 2, 84 : *Quae si suspiciamus, pedis offensio nobis et abruptio corrigiae et sternutamenta erunt obseruanda.*

Pétrone, *Sat.* 40, 70 : *Quod si hoc fecerit, eripiat totum fauorem.*

D'après la subordonnée, *eripiat* a le sens de *eripiet.* Sans doute, opposée à une phrase du type : *naturam si sequemur ducem, numquam aberrabimus,* celle-ci présente une légère différence de sens ; *aberrabimus* : il est certain que (suivi du futur français) ; *eripiat* : il se peut que (suivi du subjonctif français).

Il reste que le potentiel peut s'exprimer, même dans la langue classique, aussi bien par le futur que par le subjonctif présent[1].

1. Cette parenté s'explique à la fois par des raisons morphologiques et par des raisons sémantiques.

D'une part, certains futur latins en -o (*faxo, ero, fuero...*) sont des restes de subjonctifs archaïques des verbes thématiques grecs (ἴομεν hom. = ἴωμεν), de même que les subjonctifs de la troisième et de la quatrième conjugaison (*legētis*) à radical allongé viennent des verbes athématiques : λέγωμεν, λέγητε ; d'autre part, le latin archaïque connaît deux types de futurs : 1) en -*ā* (qu'il partage avec l'osque et l'ombrien) : c'est ce futur qui se

2) *L'irréel du passé est, en effet, très souvent exprimé par le subjonctif imparfait.*

Plaute, *Aul.* 741 sq. :

> *Factum est illud ; fieri infectum non potest.*
> *Credo deos uoluisse ; nam ni uellent, non fieret.*

Cicéron, *Sest.* 64 : *Quis audiret, si maxime queri uellent* (le contexte indique qu'il s'agit d'un passé) [1].

Le subjonctif imparfait garde, d'ailleurs, toujours sa valeur de passé dans les expressions : *uideres*, *cerneres*, etc.

La règle la plus fréquemment observée par l'ancienne langue semble donc avoir été : futur (ou subjonctif présent) pour le potentiel ; subjonctif présent pour l'irréel du présent ; subjonctif imparfait pour l'irréel du passé [2].

Le problème que nous nous sommes posé se précise dès lors : quel est, dans la langue classique, l'emploi exact du subjonctif présent et du subjonctif imparfait pour exprimer l'irréel? Autrement

spécialisera dans le sens du subjonctif ; 2) en ē/ō (-o devant n, m) : ce futur conservera son sens. Or, sa première personne (*legō*), étant identique à celle de l'indicatif présent, sera remplacée par la première personne de l'autre type (*legām*). De même, la troisième personne *legōnt* serait normalement devenue *legōnt*, puis *legānt* ; l'analogie avec les autres personnes a déterminé *legent*.

Du point de vue sémantique, les possibilités de remplacement du subjonctif présent par le futur ne se bornent pas au potentiel ; le futur sert très souvent à des emplois qui semblent devoir être réservés au subjonctif. Ainsi pour l'expression de la volonté : *dans le sens d'une décision* : *ibo* = « je veux aller » (cette manière est courante à l'époque archaïque. Elle marque non seulement la prévision de l'acte futur, mais aussi la volonté de l'exécuter) ; — *dans le sens d'un impératif* : *ualebis* = *uale*, *ualeas* ; — *dans le sens d'une attente* : Cic., *Tusc.* 1, 26 : *Expone... primum animum remanere post mortem, tum... docebis* (tu pourrais être en état d'enseigner) ; Virg., *Aen.* 6, 852 : *Haec tibi erunt artes* (voilà quelles devront être tes occupations) ; — *dans le sens d'un souhait* : *Ita di me amabunt*, là où on peut aussi employer le subjonctif (Hor., *Od.* 1, 3, 1 : *Sic te diua potens Cypri regat*).

Ainsi pour le délibératif : Ovide, *Met.* 3, 465 : *Quid faciam, roger anne rogem, quod deinde rogabo.*

Signalons enfin deux autres emplois du futur, là où on attendrait le subjonctif :

1) Le futur dit « prospectif » (indiquant ce que l'on peut prévoir d'après une situation donnée) ; on peut dire indifféremment *dicet* ou *dicat aliquis* ; 2) le futur gnomique : Cic., *Tusc.* 3, 4 : *Nemo sapiens, nisi fortis ; non cadet ergo ni sapientem aegritudo* : la maladie ne peut atteindre le sage ; *De off.* 1, 21 : *Si quis appetet, uiolabit ius humanae societatis.*

1. La grammaire de Meunier et Plaud (éd. Magnard, 1950) n'hésite pas à affirmer (p. 295, n° 4) : Le subjonctif imparfait peut exprimer l'irréel du passé : *Heri si pecuniam haberemus, tibi daremus.* Cette remarque n'est pas faite d'une manière aussi catégorique dans les grammaires antérieures.

2. Cf. Meillet-Vendryes, *Traité de grammaire comparée des langues classiques*, § 900 : « Quand l'hypothèse se rapporte au passé, la vieille langue emploie souvent l'imparfait là où la langue classique emploie le plus-que-parfait... » Cf. Virg., *Aen.* 6, 537 ; dans l'emploi des temps, il y a donc eu déplacement de la vieille langue à la langue classique : l'imparfait a pris la place du présent et le plus-que-parfait de l'imparfait.

dit : 1) Comment le subjonctif imparfait est-il devenu, dans la plupart des cas, l'expression de l'irréel du présent? 2) Comment s'expliquent les apparentes survivances du subjonctif présent comme expression de l'irréel?

1° *Le subjonctif imparfait, expression de l'irréel du présent*?

Première réponse : C'est par suite d'une analogie avec l'emploi de l'imparfait, qui a souvent une valeur de subjonctif. Voici l'argumentation présentée à ce sujet par J. Priem, *Die irrealen Bedingungssätze bei Cicero und Caesar*, Philologus Suppl., 1885 : « Si, par sa formation morphologique et son sens, le subjonctif imparfait n'a pas la valeur d'un passé, en revanche, l'imparfait de l'indicatif a très souvent la valeur d'un subjonctif, plus précisément d'un irréel du passé. De là on passe, par voie d'analogie, au même emploi pour l'imparfait du subjonctif. En effet, l'imparfait sert à exprimer une action qui a commencé, mais qui n'est pas achevée : par là il se rapproche de la valeur d'un irréel. Même dans la prose classique, il se substitue plus souvent qu'on ne l'admet au subjonctif pour marquer que l'action était en voie d'achèvement, lorsqu'un obstacle subit s'y opposa. En d'autres termes, la valeur passée de *haberem* dérive du sens souvent irréel de *habebam* : *Labebar longius, nisi me retinuissem...* (J'étais en train de). Cette valeur de subjonctif irréel s'attache même au parfait : *Quamquam non sumus ignari multos studiose contra esse dicturos, quod uitare nullo modo potuimus, nisi nihil omnino scriberemus* (Cic., *Tusc.* 2, 3).

D'ailleurs — conclut Priem — les verbes exprimant la possibilité et l'obligation peuvent former à l'imparfait employé avec un infinitif complément une périphrase équivalant à l'irréel du présent : *amarem* = *amare poteram, debebam*. Ainsi :

Lucr., *De nat. rer.* 1, 959 :

> *Omne quod est igitur nulla regione uiarum*
> *finitumst ; namque extremum debebat habere*

c'est-à-dire *haberet*, (scil.) *si finitum esset.* »

Or, on ne peut, à notre avis, déduire la valeur temporelle du subjonctif imparfait de la valeur modale de l'indicatif imparfait. En effet, si l'action de la principale (*labebar longius*) est considérée comme interrompue dans son cours, ce n'est pas la valeur de l'imparfait qui est en cause, mais le contexte sous-entendu, puis-

qu'il faut suppléer une principale se trouvant au subjonctif irréel : *et omnino lapsus essem*, phrase qui seule permet de constater l'interruption de l'action. En réalité, *retinuissem* ne correspond pas à *labebar*, mais à *lapsus essem* sous-entendu[1].

Deuxième réponse : L'irréel du présent est-il en réalité, comme semblent le prouver certains exemples, un potentiel du passé? En d'autres termes, l'irréel du présent (rendu par le subjonctif imparfait) exprime-t-il une action qui n'est pas réalisée dans le présent, mais qui, dans le passé, aurait pu se réaliser? (ce qui, actuellement, n'est pas peut-être considéré comme ayant été possible dans le passé). Ainsi Cic., *Cat.* 1, 17 : *Serui mei si me isto pacto metuerent, ut te metuunt omnes ciues tui, domum meam reliquandam putarem.*

Cicéron, prononçant cette phrase, ne devait-il pas admettre que l'hypothèse qu'il formule était d'ores et déjà considérée par ses auditeurs comme contraire à la réalité? Donc ce qui objectivement est présent peut être considéré subjectivement comme passé : « Si mes esclaves avaient pu me craindre et par conséquent me craignaient encore maintenant... » Grammaticalement, par la présence de la comparaison *metuunt*, on peut parler d'irréel du présent ; mais, d'après le sens, la proposition conditionnelle a valeur de passé, puisque l'action de *metuere* est durative. C'est ce que prouve d'ailleurs le retour au présent marqué généralement par *nunc*.

Voici deux exemples similaires prouvant qu'à l'irréel du présent (exprimé par le subjonctif imparfait) s'attache souvent une valeur de passé (cf. l'explication dans Riemann, § 207, Rem. 2) :

Cic., *Diu. in Caec.* 19 : *Sicilia si una uoce loqueretur, haec diceret.*

Cic., *Cat.* 1, 19 : *Haec si tecum patria loquatur, nonne impetrare debeat...?*

La même hypothèse contraire à la réalité se trouve donc exprimée par deux temps différents ; il s'agit, en effet, de deux irréels ; mais le contexte nous apprend que le premier se rapporte au passé, le second au présent. Dans la *Catilinaire*, il y a effectivement une prosopopée de la patrie ; la fiction est ensuite récusée comme contraire à la réalité présente.

Dans l'autre discours, Cicéron continue : *quoniam id non « poterat » harum rerum auctorem ipse « delegit »* ; *loqueretur* et *loquatur*

1. Cf. l'exemple cité par la grammaire de Riemann, 7e éd., § 159 : T.-Live 2, 50, 10 : *Vincebatque auxilio loci paucitas* (scil. *et omnino uicisset*), *in iugo circummissus Veiens in uerticem collis euasisset.*

ne désignent donc pas, l'un *l'irréel*, l'autre le *potentiel*, mais bien des temps différents de l'irréel. En effet, *loquatur* ne peut pas être considéré comme un *potentiel*, puisque le potentiel, par définition, présente la supposition « comme une simple idée, comme un simple produit de l'imagination », et que « cette forme de phrase s'emploie tout aussi bien pour former une supposition dont la réalisation est impossible, du moment qu'on la fait pour l'avenir, que pour former une supposition dont la réalisation est possible, quoique plus ou moins douteuse » (Riemann, § 206). D'autre part, *loqueretur* est un passé : c'est ce que montre l'imparfait *poterat* et le parfait *delegit*.

Cette valeur de présent du subjonctif présent, de passé du subjonctif imparfait ressort d'ailleurs nettement de phrases comme celle-ci :

Cic., *Tusc.* 1, 90 : *Cur... et Camillus doleret si putaret haec... euentura et ego doleam... si gentem aliquam urbe nostra potituram putem*?

Pour un Romain, les deux hypothèses sont manifestement irréelles : Camillus ne pouvait pas admettre la guerre civile, Cicéron la prise de Rome. Le contexte prouve, lui aussi, qu'il s'agit d'un irréel : Cicéron vient de montrer que la mort équivaut à l'anéantissement total ; *doleret* exprime donc le passé, puisque Camillus ne vit plus ; *doleam* le présent et traduit le sentiment actuel de Cicéron[1].

De la même manière s'expliquent les exemples tirés de l'ancienne langue : ainsi Plaute, *Aul.* 523 : *compellarem ego illum ni metuam* : Je l'aurais déjà interpelé, si je ne continuais à avoir peur (maintenant).

En définitive, au subjonctif imparfait s'attache toujours une valeur de passé, ne serait-ce que sous forme d'une possibilité passée dans la langue classique.

2° *Le subjonctif présent, expression de l'irréel du présent.*

Dans quels cas la langue classique déroge-t-elle alors à son usage courant en employant le subjonctif imparfait pour exprimer l'irréel du passé, le subjonctif présent pour exprimer l'irréel du présent?

1. On pourrait multiplier les exemples de genre tirés de Cicéron : ainsi *De sign.* 52 : *Quem concursum in oppido factum putatis, quem clamorem... ! Qui uideret, equum Troianum introductum, urbem captam diceret.*

Examinons deux cas d'irréels du passé :

Cic., *De am.* 13 : [*Maiores nostri*] *mortuis tam religiosa iura tribuerunt quod non fecissent profecto, si nihil ad eos pertinere arbitrarentur...*

Cic., *De sen.* 19 : *Quae nisi essent in senibus, non summum consilium maiores nostri appellassent senatum.*

On pourra sans doute remarquer que *fecissent* et *appellassent* marquent des actions achevées, tandis que les deux verbes *essent* et *arbitrarentur* marquent l'un une vérité générale, l'autre une action durative. Mais il y a plus : les deux premiers verbes expriment une action, autrement dit quelque chose d'objectif ; de même *essent* exprime une opinion communément admise ; *arbitrarentur* traduit la pensée plus ou moins intime d'un groupe de personnes, présente donc forcément un aspect subjectif supposé (manifestation d'un sentiment, acte de l'esprit ou de la volonté). En effet, ce qui est subjectif est nécessairement présent ; ce qui est tant soit peu passé devient objectif, vérité générale. Cette distinction peut s'appliquer au cas de l'irréel du présent.

Soit la phrase : *Si utilitas amicitias conglutinaret, eadem commutata dissolueret.*

La subordonnée exprime manifestement une vérité générale : « Si on avait remarqué jusqu'à présent que, donc s'il s'avérait que... » Or, si l'auteur avait voulu prendre l'idée de la subordonnée à son compte, il aurait sans doute écrit : *si conglutinet* (si... à mon idée).

Le subjonctif présent exprime donc soit une hypothèse dont la réalisation n'a jamais été considérée comme ayant été possible dans le passé, soit une hypothèse non générale, plutôt subjective.

Voici encore un exemple du premier cas :

Hor., *Ep.* 2, 1, 3 :

... in publica commoda peccem,
Si longo sermone morer tua tempora, Caesar.

L'imparfait serait tout à fait déplacé, l'épître n'ayant pas encore été écrite ; *morer* se traduira donc : si j'avais l'intention de... Il ne peut s'agir, bien entendu, d'un potentiel : l'auteur sait fort bien qu'il n'aura jamais cette intention.

Or, tous ces aspects subjectifs (manifestation de la volonté, etc.), n'avons-nous pas vu qu'ils sont exprimés aussi bien par le

futur (dont le sens temporel est alors très peu prononcé) que par le subjonctif présent?

Le subjonctif présent semble donc presque de rigueur pour exprimer l'irréel du présent, chaque fois que la phrase contient soit une indication absolue de présent (comme dans l'exemple de Lucrèce, 5, 195 : *iam* = maintenant encore), soit un élément subjectif interdisant, lui aussi, de considérer l'hypothèse comme ayant été possible dans le passé. Ainsi : *si curent* = si, de l'avis de l'auteur, les dieux s'occupaient du monde ; *si curarent* donnerait à la phrase l'allure d'une vérité générale.

Dans le même ordre d'idées, *ingemiscant*, *uideant* (Tite-Live 21, 53, 5) signifient : si... dans mon idée, dans mon imagination ; *ingemiscerent*, *uiderent* impliqueraient que ces actions ont eu, tant soit peu, une possibilité passée, ce qui serait absurde, les Romains ne croyant pas à la résurrection des morts. Il ne s'agit pas non plus de potentiels, puisque l'hypothèse se rapporte à l'instant précis actuel envisagé par l'orateur.

Cette explication doit permettre d'interpréter des anomalies comme la suivante :

Cic., *De or.* 1, 210-212 :

Si forte « quaereretur » quae esset ars imperatoris... constituendum « putarem »...

Sin autem « quaereremus » quis esset is qui ad rem publicam moderandam... « definirem » hoc modo...

Sin autem « quaereretur » quisnam iuris consultus uere « nominaretur », eum « dicerem ».

Atque, ut iam ad leuiora studia ueniam, si musicus, si grammaticus, si poeta quaeratur... possim similiter explicare...

Si quaereretur : si le sujet se trouvait être maintenant, c'est-à-dire si un autre sujet avait été posé (hypothèse exclue au présent, mais considérée comme possible dans le passé).

Si quaeratur : un mot, *iam*, marque que l'hypothèse est actuellement envisagée, mais contraire à la réalité. Elle n'est, d'autre part, faite que subjectivement (dans l'esprit de Cicéron), un Romain ne concevant pas, en général, un entretien *de musicis, de poetis*, tandis qu'il conçoit très bien un entretien *de arte imperatoris*, etc. ; *definirem* a une valeur de *généralité* qui manque tout à fait à *possim*.

De même, chez Lucrèce, *si ignorarem* voudrait dire : « si j'avais ignoré jusqu'à présent et maintenant encore » (ce qui est faux) ;

si ignorem coupe, pour ainsi dire, les ponts avec le passé, admet que rien n'est encore sûr et fait reprendre la démonstration de plus belle.

En somme, c'est le développement du potentiel qui semble avoir produit le décalage. D'abord, il a accaparé un temps : le subjonctif présent, devenu dès lors moins net pour exprimer l'irréel du présent. Ensuite, la langue a dû trouver un nouveau temps pour l'irréel du passé, ou plutôt généraliser l'emploi du subjonctif plus-que-parfait, réservé d'abord, semble-t-il, en raison de son aspect perfectif, à des actions considérées comme achevées ; l'imparfait, de la valeur tout à fait passée qu'il avait, ne garde que la représentation d'une possibilité passée ; si celle-ci fait défaut, notamment en raison de l'emploi subjectif d'un verbe, le présent continue à être employé. Ainsi :

Virgile, *Géorg.* 4, 116 sq. :

ni iam sub fine laborum
Vela traham..., canerem.

Traham = si je n'avais pas l'intention de... (*iam* rapproche l'hypothèse du présent et lui donne une valeur subjective d'intention) ; *canerem* = conséquence objective, puisque tout le monde s'en apercevrait par la lecture. (On jugera de l'explication proposée par Lejay (éd. Hachette) : « Cette irrégularité peut être due à l'équivoque (?) introduite par la négation. »)

Il semble donc bien que, pour l'irréel du présent, il faille établir une distinction entre hypothèse subjective (subjonctif présent) et hypothèse objective (subjonctif imparfait).

Voyons enfin comment peuvent s'expliquer, à la lumière de cette distinction, les exemples cités par Riemann, § 206, note 1.

1) Cic., *Pro Cael.* 1 : *Si quis... forte nunc adsit... miretur profecto.* — Il ne s'agit pas d'un potentiel ; l'hypothèse se rapportant bien au présent (preuve : *nunc*) ; Cicéron la prend plutôt à son compte, l'imagine (le verbe principal marque d'ailleurs un sentiment : *miretur*) ; *si adesset* voudrait dire : si quelqu'un se trouvait effectivement parmi nous (pour être entré au préalable).

2) Sall., *Jug.* 31, 1 : *Multo me dehortantur a uobis, ni studium rei publicae omnia superet...*

Ni superet = « si, pour moi ; si je ne pensais que ». *Superaret* voudrait dire : « si, de façon générale » et aurait valeur de sentence.

Riemann, d'ailleurs, propose la traduction : « si je ne me *sens* un amour de la patrie capable de surmonter... ».

D'autre part, après *dehortantur*, il faut suppléer *et re uera dehortarentur* = « et me détourneraient effectivement, m'auraient déjà détourné jusqu'à présent » ; or, *dehortantur* veut dire : « me détourneraient dans ma pensée ». Si l'auteur s'exprimait au passé, nous aurions une phrase du type : *dehortabantur et reuera dehortata essent.*

L'explication que nous avons proposée semble ainsi avoir une valeur générale. Mais la question de l'emploi du subjonctif dans ces sortes de subordonnées demeure extrêmement délicate, et il faut bien dire que la grammaire classique laisse la plupart de ces problèmes sans solution.

M. Ruch.

IV

DEUX ASPECTS DU STYLE PHILOSOPHIQUE LATIN : Cicéron et Chalcidius, traducteurs du « Phèdre » 245 C

par R. Poncelet
Assistant à la Sorbonne

Sommaire. — *Une étude comparée de deux traductions d'un passage de Platon, celle de Cicéron dans* De re publica *et* Tusculanes, *et celle de Chalcidius au IV^e siècle, fait apparaître, dans les procédés d'expression de l'abstrait, dans la structure de la phrase et l'architecture de l'énoncé, des différences qui caractérisent deux méthodes comme deux états de langue : Cicéron est victime de la forme littéraire et doit satisfaire à des impératifs qui ne sont pas ceux de la pensée ; Chalcidius emploie pour les besoins de la pensée philosophique une langue riche, nuancée, abstraite, adéquate à l'idée, et qui, à certains égards, remporte l'avantage sur le modèle grec. L'étude de son texte révèle, à la fin de la latinité, l'existence d'une langue philosophique qui prépare les développements du Moyen Age.*

La preuve de l'éternité de l'âme par le mouvement (Platon, *Phèdre* 245 C-246 A), transposée une première fois dans le *De re publica* (VI, 27-28), a été reproduite sans changement dans les *Tusculanes* (I, 53-54). Nous confrontons le texte célèbre de Cicéron